

GRILLE D'ÉVALUATION ÉPREUVE PRATIQUE APRASA MISE A LA DISPOSITION DES JURÉS

Reprise des critères mentionnés dans le référentiel d'évaluation

<p>UC 1.1 : Assurer physiquement la surveillance humaine d'un établissement et/ou à l'aide d'outils mis à sa disposition de manière à garantir la sûreté de l'établissement</p> <p>Critère 1 : Tous les outils nécessaires pour la surveillance humaine d'un site sont utilisés avec pertinence et efficacité : équipements individuels, radios, oreillettes, téléphones, ordinateurs avec ses périphériques connectés, registre des consignes de sécurité, matériel pour la mise en place d'un périmètre de sécurité, le registre des clés et ouvrants, la main courante.</p> <p>Critère 2 : Le message d'alerte aux forces de l'ordre ou au secours est structuré, précis et facilement compréhensible.</p> <p>Critère 3 : L'utilisation de l'alarme a permis de détecter une intrusion et/ou d'évacuer.</p> <p>Critère 4 : La ronde de sûreté effectuée a permis de vérifier l'état des ouvrants, la présence humaine au sein de l'établissement, de constater un éventuel délit d'effraction ou délit de vol, de dégradation, de détérioration ou de destruction, la présence de traces ou d'indices ou de tout élément suspect anormalement présent, l'application des consignes particulières.</p> <p>Critère 5 : Le contrôle d'accès effectué permet de filtrer avec efficacité les personnes, les véhicules et les marchandises qui rentrent et qui sortent.</p> <p>Critère 6 : L'inspection visuelle des bagages à mains et les palpations de sécurité sont réalisés conformément à la réglementation et de manière efficace;</p> <p>Critère 7 : L'utilisation du SDI a permis de localiser l'intrusion et de réaliser une levée doute.</p> <p>Critère 8 : L'utilisation du SVP a permis de visualiser le comportement des personnes avec pertinence et de mettre à disposition les images aux forces de l'ordre.</p>	<p>UC 1.2 : Anticiper et gérer les risques de comportements violents et malveillants au sein d'un établissement et intervenir, si besoin, en cas de danger imminent ou de passage à l'acte</p> <p>Critère 1 : Le conflit est évalué selon l'échelle des risques d'une agression physique Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'impose, se faire obéir sans agresser; • évalue le risque d'agression physique; • sait communiquer face à de la violence; • se met en position de sécurité; • maîtrise, contrôle la personne violente • respecte le cadre de la légitime défense; • sait entraver à l'aide de menottes. <p>Critère 2 : La surveillance en dissimulation est faite avec discrétion, appréciation fine de la situation, collecte d'éléments utiles.</p> <p>Critère 3 : La résolution d'une situation conflictuelle par la médiation est réussie = retour au calme, sérénité entre les parties, une solution a été trouvée.</p> <p>Critère 4 : Comportements et faits délictuels détectés en repérant les situations aggravantes.</p> <p>Critère 5 : Attente de la constitution du délit pour interpellation en flagrance.</p> <p>Critère 6 : Interpellation sur flagrant délit ou crime flagrant réalisée selon le cadre juridique et les précautions à prendre –</p> <p>Critère 7 : Transfert vers l'OPJ pertinent et efficace.</p> <p>Critère 8 : Le risque d'attentat pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en repérant une personne suspecte; • en repérant les facteurs présents à un possible passage à l'acte; • en appréciant les éléments constitutifs d'une attaque terroriste; • en alertant aux forces de l'ordre. <p>Critère 9 : Intervention pertinente et rapide selon la configuration du lieu permettant de sauver des vies lors d'une attaque terroriste</p>	<p>UC 1.3 : Prévenir les risques professionnels se trouvant dans l'établissement et intervenir, si besoin, en cas d'accident :</p> <p>Critère 1 : L'action de l'agent devra être conforme au référentiel de l'INRS concernant la certification du Sauveteur Secouriste du Travail – SST.</p> <p>Critère 2 : L'action de l'agent SST devra être celui également d'un préventeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre réglementaire de l'activité SST est connu et correctement restitué ; • La prévention du risque électrique, du risque chimique, du risque mécanique, du risque d'incendie est garantie ; • La prévention du travail isolé, des risques liés à des travaux et les plans de sécurité de l'établissement font partis de l'activité de l'agent 	<p>UC 1.4 : Prévenir les risques d'incendie au sein de l'établissement et intervenir, si besoin, en cas d'incendie :</p> <p>Critère 1 : Les mesures immédiates de prévention incendie à prendre et les informations à faire remonter auprès des acteurs de la prévention au sein de l'établissement ont été indiquées avec rigueur et pertinence.</p> <p>Critère 2 : La mise en sécurité de l'établissement et les informations à transmettre aux pompiers ont été correctement réalisées, claires et précises.</p> <p>Critère 3 : L'action immédiate sur le SSI effectuée sans hésitation et de manière efficace.</p> <p>Critère 4 : L'extinction d'un feu à l'aide d'un extincteur à eau pulvérisée avec additif, ou à gaz carbonique ou d'un robinet incendie armé (RIA) est effectuée sans erreur et sans hésitation, dans le temps imparti.</p> <p>Critère 5 : L'évacuation des occupants de la zone après l'enclenchement de l'alarme générale de manière organisée, rigoureuse et rapide.</p>
---	--	--	--

UC 2.1 : Intégrer des comportements opérationnels en qualité de primo-intervenant sur un attentat à l'explosif, à la voiture bélier et/ou sur une fusillade de masse de sorte à sauver la personne que l'on protège et/ou les personnes se trouvant dans mon établissement :

Critère 1 : Les protocoles : SAFE/ABC – MARCHE - RYAN sont correctement mis en œuvre

Critère 2 : La priorisation des blessés est réalisée selon la méthode indiquée

Critère 3 : La pose est faite sans hésitation, de manière efficace et rapide :

- d'un garrot tourniquet et crémaillère ;
- d'une couverture de survie ;
- d'un pansement israélien ;
- d'un pansement compressif ;
- d'une bande hémostatique ;
- d'un pansement occlusif ou 3 côtés ;
- d'une ceinture pelvienne ;
- d'un collier cervical ;
- d'une inhalation d'oxygène
- d'un défibrillateur cardiaque ;
- d'un oxymètre et lecture ;
- d'un tensiomètre et lecture ;
- d'un cathéter sur pneumothorax (désignation emplacement) ;

Critère 4 : La victime est mise en position d'attente notamment en PLS en situation tactique (si compatible avec son état) sans hésitation, de manière efficace ;

Critère 5 : L'extraction d'urgence de la victime avec ou sans civière est réalisée correctement et sécurisée pour la victime ;

Critère 6 : Le mode opératoire sur un accident de la route ou sur un véhicule accidenté est mis en place conformément aux règles ;

Critère 7 : Les procédures internationales sont respectées ;

UC 3.1 : Protéger en utilisant les techniques opérationnelles de protection rapprochée afin de garantir une protection efficace lors des positions statiques ou d'attentes ou au cours d'un déplacement, ou au cours d'un embarquement et/ou d'un débarquement d'un véhicule

Critère 1 : Les gestes de défense sont efficaces et conformes aux attentes pour éviter que l'intégrité physique d'une personne soit atteinte par un ou plusieurs agresseur(s).

Situations évaluable : repousser une personne qui veut entarter, enfariner, arroser ; une personne qui lance des projectiles ; saisie, coup de poing ou gifle, coup de pied, agression avec arme blanche ou à feu.

Critère 2 : La menace présente dans le champ visuel est détectée et en évaluant un éventuel passage à l'acte.

Critère 3 : La protection physique d'une personne qui se déplace à pied ou en situation d'attente est assurée de manière efficace et pertinente au sein d'un dispositif de protection rapprochée (DPR)

Situations évaluable : Reprise du déplacement, passage d'une porte, d'un tourniquet ; escorte dans un escalier, dans un escalier mécanique, dans un couloir, dans une circulation étroite ; sur un trottoir, sur une traversée de rue, lors d'un footing, au milieu d'une foule, au contact d'une foule, à l'entrée d'un ascenseur, position dans un ascenseur, procédure à la sortie d'un ascenseur ;

Critère 4 : La protection physique d'une personne à partir d'un véhicule est réalisée de manière efficace et pertinente à partir d'un dispositif de protection rapprochée (DPR) ;

Éléments observables : Fouille et préparation du véhicule, les éléments clés du véhicule, techniques d'embarquement, de débarquement, la surveillance autour du véhicule, la position de l'agent kevlar

Critère 5 : La fonction de conducteur de sécurité est bien appréhendée dans le cadre d'une mission de protection à partir de la voiture principale ou de la suiveuse, Situations évaluable : les positions d'attente d'un véhicule, les points de dépose, les zones d'embarquement, mode opératoire sur une filature, la conduite en convoi, mode opératoire à partir d'une moto.

Critère 6 : La navigation est précise et conformes aux directives du DPR à partir des itinéraires, la maîtrise du GPS, la méthode OSVI.

UC 3.2 : Gérer et réaliser une mission de protection rapprochée à partir d'une préparation méthodique et d'un briefing opérationnel de sorte à réaliser une prestation de service de qualité vis-à-vis de la personne que l'on protège

Critère 1 : Les termes techniques, les définitions, mots et abréviations sont connus et correctement utilisés (pour un agent en protection physique des personnes).

Critère 2 : La préparation d'une mission 3P à partir d'un document normatif informatisé est correctement faite et le briefing qui en découle est clair et opérationnel.

Critère 3 : Les règles principales du savoir-vivre et du protocole sont connues et correctement justifiées par rapport à la situation énoncée.

Critère 4 : La gestion et la réalisation de la mission 3P est conforme selon les indicateurs suivants :

- respect de toutes les étapes et les éléments de la préparation,
- fait face aux imprévus,
- s'adapte au niveau de la menace et au contexte de la mission,
- réalise une prestation de qualité au point que le client souhaite revoir les agents composant le dispositif.

Critère 5 : La transmission des consignes et des informations est faite de manière efficace et en utilisant de façon performante les techniques d'information et de communication.

Critère 6 :

- Les spécificités des 6 grandes familles de handicap présentées par l'AGEFIPH (Association Nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) sont connues et décrites.
- Les adaptations nécessaires à la prise en charge d'une PSH sont décrites pour au moins 2 situations de handicap.

<p>UC 4.1 : Maîtriser les connaissances générales des armes selon le cadre légal français de sorte à garantir une bonne utilisation des armes qui lui seront affectées pour accomplir sa mission de surveillance et/ou de protection</p> <p>Critère 1 : L'utilisation des mots, vocabulaire et expressions relatif à une arme est conforme aux usages professionnels et témoigne d'une parfaite maîtrise</p> <p>Critère 2 : La description de l'arme est précise : les différentes parties sont nommées et leur fonctionnalité précisée</p> <p>Critère 3 : Les caractéristiques techniques de différents types d'armes qui vont être utilisées sont expliquées et justifiées</p> <p>Critère 4 : Le démontage et remontage de est réalisée en moins de 2mn, sans hésitation et chaque action est commentée</p> <p>Critère 5 : L'entretien de l'arme de poing est réalisé de manière efficace</p> <p>Critère 6 : Les différentes modes de fonctionnement d'une arme et les effets des armes et des munitions sont expliqués et justifiés du GPS, la méthode OSVI.</p>	<p>UC 4.2 : Dissuader, maîtriser, contrôler et neutraliser une personne violente à l'aide de ses armes de catégorie D (tonfa, matraque, générateur aérosol incapacitant) de sorte à mettre fin rapidement aux violences physiques sur lui ou sur autrui</p> <p>Critère 1 : L'équipement est correctement positionné et conforme, en port apparent ou en port dissimulé d'arme de catégorie D</p> <p>Critère 2 : L'arme est saisie immédiatement</p> <p>Critère 3 : La personne violente est maîtrisée et neutralisée à l'aide de ses armes de catégorie D ;</p> <p>Critère 4 : Le cadre de la légitime défense est respecté</p> <p>Critère 5 : La graduation de force est proportionnée par rapport au contexte</p> <p>Critère 6 : L'utilisation de l'arme est anticipée en contrôlant son fonctionnement avant sa mission</p>	<p>UC 4.3 : Réaliser les manipulations de base et procédures d'emploi pour utiliser un revolver chamberé pour le calibre 38 spécial et un pistolet semi-automatique chamberé pour le calibre 9mm, avec et sans sûreté</p> <p>Critère 1 : Les 4 règles fondamentales de sécurité relatives à la prise en main d'une arme de poing sont citées et commentées</p> <p>Critère 2 : L'arme de poing est correctement positionnée et conforme, en port apparent ou en port dissimulé.</p> <p>Critère 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les manipulations de base sont réalisées et les procédures d'emploi sont respectées pour l'utilisation d'un revolver ou un PSA • Les règles de sécurité sont connues et appliquées, • L'arme de poing est mise en sécurité, notamment cran de sécurité mis et enlevé au bon moment • Le puits balistique est utilisé, • La réception et la transmission de l'arme de poing à un autre agent est fluide et correctement réalisée <p>Critère 4 : Les déplacements au milieu d'un public avec son arme de poing dans son étui en port apparent ou en port dissimulé est discret et adapté à l'environnement.</p> <p>Critère 5 : les 5 fondamentaux du tir (tir d'intervention, de riposte) sont acquis et correctement mis en œuvre :</p> <p>Éléments observables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les 7 temps composant un tir sont enchainés dans l'ordre • Le chargeur ou le barillet est approvisionné, • L'arme est chamberée • Différents types d'étuis sont utilisés correctement pour dégainer • L'arme est dégainée en 1 seconde • L'arme est rengainée en 3 secondes • Tirs en différentes positions • Incident de tir résolu <p>Situations observables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en position d'attente, • en faisant sommation, • en allant au contact seul ou avec l'appui d'un équipier, • en ripostant avec un tir en déplacement seul ou en binôme, • en se mettant à couvert et en tirant à partir de cette position, • en engageant un tir d'appui sur le déplacement de son équipier. 	<p>UC 4.4 : Savoir faire usage d'un revolver et d'un pistolet semi-automatique avec et sans sûreté au cours d'une mission de surveillance ou de protection</p> <p>Tirs d'évaluation</p> <p>Les 12 (6X2) tirs d'évaluation seront validés selon l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 modifié - Annexe VIII bis - Point 5 - Critère 1 : 80 % des impacts dans la cible de type CTN 5.</p> <p>Les tirs doivent être réalisés à des distances variables comprises entre 5 et 20 mètres, et avec différents types de feu et de positions.</p> <p>Sera considérée pour tout type de tir, comme cible touchée ou atteinte quand l'impact de la balle sera dans la cible. Sera considéré dans la cible l'impact qui sera sur la ligne de démarcation de la cible.</p> <p>Validation de la compétence au tir d'intervention (UC 4.4) selon le barème suivant sur les 12 (6X2) tirs d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Admis si total à 48 impacts • Ajourné si total entre 37 et 30 impacts • Éliminé si total à 29 impacts <p>Le candidat ajourné devra réaliser un tir d'évaluation de repêchage selon les mêmes conditions que les tirs d'évaluation au cours de la formation. Si le stagiaire ne valide pas son tir de repêchage, il sera déclaré éliminé. Le candidat éliminé devra refaire l'UC 4.4 dans son intégralité.</p>	<p>UC 4.5 : Savoir utiliser ses armes de catégorie B et D de manière graduée, justifiée et proportionnée afin de rester impérativement dans le cadre de légitime défense</p> <p>Critère 1 : Les connaissances théoriques et techniques sont suffisantes pour présenter, justifier et argumenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prévention des situations à risques, • Les conditions d'utilisation d'une arme de manière graduée, • La juste proportionnalité de l'action en fonction de la détection d'un danger imminent, • Les critères d'analyse pour évaluer la situation dans laquelle une arme est susceptible d'être utilisée (repérage des comportements anormaux, les signaux précurseurs) • Les règles et conditions de travail en binôme et en équipe, • Les phases préalables d'avertissement et les procédures d'alerte, <p>Critère 2 : La coordination avec les services publics est assurée avec efficacité</p> <p>Critère 3 : Le compte rendu du contexte et de l'utilisation de l'arme sont conformes aux pratiques de la profession : préservation les preuves, des traces et indices, sécurisation de la zone et assistance aux victimes, collecte des témoignages, récupération des images....</p> <p>Critère 4 : Les techniques d'inspection visuelle et de palpation avec notamment une arme à la ceinture sont mise en œuvre conformément aux règles en vigueur dans la profession.</p> <p>Critère 5 : Les techniques permettant de gérer son stress suite à une agression sont présentées, expliquées et différenciées en fonction des situations envisageables.</p> <p>Critère 6 : Les risques de post-traumatisme après l'utilisation de son arme sont connus et argumentés</p>
--	---	---	---	--

UC 5.1 : Prendre en compte la problématique d'une protection physique d'une personne ou la surveillance d'un établissement ou d'un site dont la menace est très élevée

Critère 1 : Les paramètres d'une menace très élevée sont identifiés, décrits et intégrés dans la mission de surveillance ou de protection,

Critère 2 : Les différents types d'attaque ou d'agression que peut subir la ou les personnes protégées sont identifiés et correctement évalués,

Critère 3 : Toutes les informations nécessaires sont collectées, répertoriées et hiérarchisées. Elles sont intégrées à la conception de la stratégie et justifiées. Elles permettent d'adapter le dispositif de protection et/ou de surveillance.

Critère 4 : L'anticipation des différents pièges, ou toutes les attaques envisageables est faite et justifiée en fonction : des paramètres de l'environnement, de la configuration d'un lieu, de l'identification des comportements anormaux.

Critère 5 : La mission est réévaluée régulièrement et adaptée en fonction des événements et /ou de l'évolution de la menace, apparus au cours de la mission.

UC 5.2 : Sauver après une attaque à main armée ou une explosion, la personne que l'on protège ou les personnes qui se trouvent dans l'établissement ou sur le site que je surveille, à l'aide notamment de mon arme de poing, de manière à extraire de la zone d'agression la ou les personnes afin de les mettre à couvert et/ou à l'abri

Critère 1 : L'extraction sans blessé de la zone rouge est réalisée en progression tactique et toute sécurité

Critère 2 : Idem pour l'extraction avec des blessés qui ne marchent pas

Critère 3 : L'analyse déterminant un confinement possible, est réalisée en moins de 30 secondes

Critère 4 : Les 5 points d'urgence en zone orange ou dans un local en confinement sont effectués

Critère 5 : L'analyse pour l'évacuation vers ou à partir d'un véhicule est correcte c'est-à-dire ;

- La progression tactique au point d'embarquement est identifiée et satisfaisante.
- L'embarquement d'urgence est rapide et sécurisé
- Les possibilités de riposte à partir du véhicule sont prises en compte et décrites ;
- La protection balistique est prise en compte
- Les conditions de sécurisation de la fuite en véhicule sont correctement appréhendées notamment au niveau de la filature, des arrêts imposés et dans la circulation des deux roues autour du véhicule.

Critère 6 : L'analyse pour l'évacuation à pied est correcte c'est-à-dire ;

- L'anticipation du dégainé est réalisée ;
- La protection balistique est prise en compte
- La possibilité de filature est prise en compte
- La discrétion est assurée.

Critère 7 : La mise à l'abri des personnes est réalisée et la sécurité du lieu est assurée